

Protéger son entreprise en déposant son nom

POUR TOUTE CRÉATION D'UNE MARQUE, QUE CE SOIT LE NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UN PRODUIT, IL EST NÉCESSAIRE DE LA PROTÉGER JURIDIQUEMENT AFIN DE BÉNÉFICIER D'UN MONOPOLE D'EXPLOITATION, D'UNE VISIBILITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS ET D'UNE DISTINCTION VIS-À-VIS DES AUTRES ENTREPRISES.

Si votre marque n'est pas protégée, des concurrents peuvent s'en emparer et l'utiliser à leur avantage en profitant de tous les efforts que vous aurez faits pour diffuser cette marque.

Une marque peut être représentée par un sigle, un mot, un logo, un ensemble de lettres, de chiffres, un slogan, une phrase ou même une couleur. Avoir un signe distinctif permet de différencier vos produits et services de ceux des concurrents et d'acquérir une identité propre. Lorsque c'est le cas, il est primordial de protéger votre identité de marque.

Avant de déposer une marque, il est conseillé d'effectuer préalablement une recherche sur le site de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) afin de s'assurer que le sigle que vous avez choisi ne soit pas déjà utilisé par une marque déjà protégée. Utilisée une marque protégée par un tiers peut avoir de graves conséquences à la fois commerciales et juridiques.

Pour protéger votre marque, il vous faudra déposer une demande d'enregistrement sur le site de l'INPI. Pendant la procédure, il est nécessaire de sélectionner des classes associées à vos produits et services. C'est un choix important car les classes définissent les domaines d'applications de votre marque. Il est essentiel de bien réfléchir à la sélection de ces classes pour ne pas être limité dans son exploitation et pour ne pas voir un concurrent enregistrer une marque similaire dans des classes représentatives de votre activité.

Cependant, si vous sélectionnez un nombre trop important de classes qui ne s'appliquent pas à votre activité, vous risquez un rejet de l'enregistrement de la part de l'INPI.

Le dépôt d'une marque s'élève à 190 euros auxquels il faut ajouter 40 euros par classe supplémentaire. Après validation de votre marque, l'INPI vous délivre un certificat attestant l'enregistrement de votre marque dans la base de données.

Grâce à l'INPI, vous êtes protégé sur tout le territoire français pendant 10 ans avec une possibilité de renouvellement (Pensez à noter un rappel pour le renouvellement de votre marque).

Cependant, si vous souhaitez protéger votre marque à l'international, il faut la renseigner auprès de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) qui la transmettra aux autres pays (certains peuvent refuser si il existe des droits antérieurs pour la marque). Si vous avez préalablement fait une demande de protection sur le territoire français, votre marque internationale sera liée avec votre marque française pour une durée de 5 ans.

Des mandataires peuvent vous accompagner dans votre procédure de dépôt de marque, vous pouvez contacter un avocat spécialisé dans le domaine de la propriété intellectuelle ou une agence de communication qui pourra vous accompagner dans les démarches.

Source : Captain Contrat / Kynova
© Photo : HJBC - stock.adobe.com

En bref ...

1

Zoom sur...

YUZ'UP, du développement de l'innovation au développement de l'humain.

2

Actualités du CVVE

• Préparation des commissions CVVE 2023

• 16 février 2023 : Save the date - Assemblée Générale

DU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'HUMAIN

Préparation des commissions CVEE 2023

Pour cette année 2023, de nouvelles commissions auront lieu prochainement. Le planning est en cours de réalisation.

16 février 2023 : Save the date - Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se déroulera le jeudi 16 février 2023 de 12h à 14h au Novotel situé au 2 Allée Bienvenue à Noisy-le-Grand.

N'hésitez pas à l'ajouter à votre calendrier, le club vous tiendra informé de toute nouvelle information.

Créée en 2021, la société YUZ'UP, dirigée par Anne Bihouée, accompagne les managers et les équipes dans les entreprises en les aidant à s'épanouir dans leur vie professionnelle et en améliorant leurs performances et leurs compétences grâce à un cadre de réflexion et de créativité inspirant. YUZ'UP intervient sur toute l'Île-de-France et en distanciel au niveau national.

Pour Anne, l'accompagnement est essentiel pour chacun, car « à deux, on avance plus vite et plus loin ». Ses principaux services sont le coaching de manager et la formation de manager qui peut se suivre aussi bien seul ou en collectif, en individuel ou en entreprise. Elle propose aussi le bilan de compétences qui s'adresse aux personnes en reconversion professionnelle ou en perte de sens par rapport au travail ou leur carrière professionnelle.

Son activité, en effervescence, tend à se développer dans les prochaines années. En effet, dès 2023, des nouveaux services vont être proposés, et elle souhaite également consolider ses partenariats, tels que celui qu'elle entretient avec une consultante en risques psychosociaux. Ensemble, elles vont mettre en place un service dédié aux risques psychosociaux (RPS) afin de travailler sur les troubles psychologiques qui sont la deuxième cause des arrêts maladie en 2022. Soucieuse du bien-être de ses clients, Anne Bihouée s'est formée aux premiers secours en santé mentale, elle peut ainsi intervenir auprès de personnes en difficulté psychologique. En tant que coach polyvalente, elle projette aussi de travailler avec une partenaire d'équi-coaching afin de proposer du coaching de manager par le biais de la relation entre la personne et le cheval qui est un animal sensitif et intuitif. En effet, il va réagir aux émotions et réactions de la personne qui l'accompagne afin de l'apaiser. Ainsi, Anne Bihouée souhaite continuer le développement de ses formations d'accompagnement des entreprises. Elle intervient également auprès d'étudiants bachelors et ingénieurs à l'ESIEE, dans



le cadre d'ateliers de développement personnel collectif, afin d'associer l'entreprise, l'école et la ville qui sont la constituante de toute vie professionnelle.

Anne s'est inscrite au Club Ville et Entreprises de Noisy-le-Grand dans le but d'échanger, de se challenger et d'avoir des regards nouveaux sur l'entreprise, la ville et le développement du tissu économique local, voire national, ainsi qu'obtenir des conseils venant d'autres entrepreneurs. Anne Bihouée pense pouvoir apporter au Club une vision objective de ce que vivent les salariés au sein des entreprises, au travers du rôle d'intermédiaire qu'elle tient souvent lors de ses missions entre la direction, les managers et les employés, qui se confient régulièrement à elle, notamment sur leurs difficultés quotidiennes.

Ayant remarqué que les acteurs du CVEE étaient très soucieux du bien-être de leurs salariés et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, la coach de YUZ'UP aimerait que la formation de premiers secours en santé mentale (PSSM) soit abordée au sein des commissions du CVEE. Egalement, elle aimerait voir aborder la question des risques psychosociaux et de la gestion des conflits au sein d'une entreprise.

Pour conclure, Anne Bihouée espère que la ville et les entreprises qui font partie du CVEE interagissent davantage et mettent en place de nouvelles actions communes afin de créer des liens encore plus solides entre les membres.



Contact :

Nom : Anne Bihouée

Mail : anne@yuzup.coach

Tél : 06 07 69 83 41